

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2022-2023

M1 MAAPT

Arrêté n° 2022-81

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Françoise ANDRIEUX (MCF)		Jonathan PARISI (ATER)	Coline ROGÉ
	Isabelle BRETAUDEAU (MCF)	Muriel JOUBERT (Prag HDR)	Stéphane FRANSIOLI
		Cécile RICHARD	Amandine MONNET
Suppléant président.e			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2022-2023 M2 MAAPT

Arrêté n° 2022-81

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Françoise ANDRIEUX (MCF)		Jonathan PARISI (ATER)	Coline ROGÉ
	Isabelle BRETAEU (MCF)	Muriel JOUBERT (Prag HFR)	Stéphane FRANSIOLI
		Cécile RICHARD	Amandine MONNET
Suppléant président.e			